



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lycées

Question écrite n° 108392

## Texte de la question

Dans le cadre de l'audit décidé par le Gouvernement sur la grille horaire des enseignements au lycée général et technologique, les rapporteurs ont formulé plusieurs recommandations. Ils proposent en ce qui concerne les classes de seconde d'aménager le mécanisme actuel de redoublement. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition.

## Texte de la réponse

Les propositions du rapport d'audit sur la grille horaire des enseignements en lycées, portant sur les moyens de limiter les redoublements en classe de seconde générale et technologique, s'articulent autour de deux points : consacrer annuellement une partie des moyens réservés aux dédoublements de classe pour les affecter à une meilleure prise en compte des élèves en difficulté, développer des dispositifs de rattrapage en classe de première pour les élèves ayant éprouvé des difficultés dans certaines matières en classe de seconde. Depuis quelques années, le ministère de l'éducation nationale a pris un ensemble de mesures qui rejoignent les préoccupations évoquées plus haut. Un dispositif d'accompagnement de l'élève a été mis en place en classe de seconde. Il comprend notamment des modules et deux heures d'aide individualisée réservée aux élèves en difficulté passagère ou plus profonde afin de réduire, autant que faire se peut, les situations d'échec à l'issue de cette classe. Les établissements qui le souhaitent ont désormais la possibilité de globaliser l'enveloppe horaire consacrée aux modules et à l'aide individualisée afin de mieux concentrer les moyens de lutte contre l'échec scolaire et coller au plus près aux besoins des élèves en accroissant la marge d'autonomie pédagogique des établissements. Cette politique semble déjà porter ses fruits puisqu'on constate que le taux de redoublement en classe de seconde a baissé sensiblement ces dernières années. Celui-ci est en effet passé de 16 % en 2001 à 14,7 % en 2005. Ce taux est cependant loin d'être satisfaisant. Il s'explique par le fait que la classe de seconde se caractérise par une forte hétérogénéité des élèves accueillis et des problèmes d'adaptation de certains élèves aux exigences nouvelles de l'enseignement en lycée.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 108392

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 octobre 2006, page 11216

**Réponse publiée le** : 20 février 2007, page 1849